

ARTIGUELOUTAN

Septembre 2001

N° 3

**B
U
L
L
E
T
I
N
M
U
N
I
C
I
P
A
L**



8 Septembre 2001

Artigueloutan accueillait Stéphane Irriberry et son troupeau pour une étape de la route de la transhumance avec un succès qui a dépassé nos prévisions. Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles qui n'ont pas ménagé leur peine tout au long de la soirée.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

INFORMATIONS DIVERSES

Une nouveauté : un spectacle médiéval le 6 octobre à Artigueloutan



Mairie d'Artigueloutan

SOMMAIRE

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

- 6 juillet 2001
- 30 août 2001
- 31 août 2001

- Informations diverses
- Informations ADMR
- Foyer Rural
- Spectacle médiéval le 6 octobre
- Tournoi de football le 7 octobre

Septembre 2001

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2001

Présents : Michèle LABAN-WINOGRAD, Michèle ALLAIS, Monique CLAMENT, Alain GUILHEMJOUAN, Hubert LASSEGUES, Bertrand LOUBET, Alain PERSONNE, Georges POUBLAN, Jean-Claude PRADOUX, Dominique THIEFFAINE, Christian LANNE-PETIT, Marie France BONNEFOY, Francis LACLAU

Absent : Jeanine COURREGES, a donné pouvoir de voter à Monique Clament

Gilbert CAPDEVIELLE, a donné pouvoir de voter à Michèle Laban-Winograd

La séance est ouverte à 20h30

Secrétaire de séance : Georges Poublan

• Elargissement des compétences du Syndicat d'Assainissement

En application de la loi sur l'eau, l'ensemble des prestations prévues dans l'article L 372.1.1 du code des Communes doit être assuré sur la totalité du territoire **au plus tard le 31 décembre 2005**. Ainsi les communes ou syndicats prennent obligatoirement en charge les dépenses de l'assainissement collectif mais aussi les dépenses de l'assainissement autonome. Il est établi que les agents des services de l'assainissement ont accès aux propriétés privées pour assurer le contrôle.

Hubert Lassègues, Président du syndicat intercommunal de l'assainissement, expose au Conseil Municipal que le comité syndical a décidé de proposer aux communes adhérentes une extension des compétences du syndicat afin d'intégrer ces dispositions relatives à l'assainissement individuel. **Cet élargissement des compétences comprendrait : le diagnostic, la gestion et le contrôle du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement. Les travaux de réhabilitation nécessaires seraient réalisés par le syndicat, le particulier s'acquittant seulement du solde non subventionné.**

Compte tenu de l'importance du travail à effectuer dans notre commune et des compétences particulières qui devront être mises en œuvre pour réaliser le diagnostic, la réhabilitation et le contrôle des installations d'assainissement collectif, le Maire propose au Conseil d'accepter de déléguer cette compétence au syndicat : après débat, le Conseil Municipal, par 14 voix, approuve cette proposition.

• Vente chemin rural

Suite à la demande de Georges Poublan d'acquérir une partie de la voie dite de Vergez Thèze, une enquête publique a été réalisée. Jean-Claude Pradoux donne lecture au Conseil des conclusions, favorables, du Commissaire enquêteur, Mr Roger Petit ; en conséquence, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les modalités de cette vente.

Après débat, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, décide :

- de réaliser la vente de 600 m² au prix de 3 fr le m² . (Georges Poublan ne participe ni au débat ni au vote).
- nomme Monique Clament, adjointe, pour signer cet acte au nom de la commune .

• *Construction à l'école*

Alain Guilhemjouan présente au Conseil les dernières modifications apportées au projet de construction de deux salles de classe à l'école .

Après une évaluation plus juste des travaux, le montant du projet s'élève à 770 000.00 F HT .

La surface totale construite sera de 130 m² ; l'une des salles sera équipée d'un point d'eau et de toilettes, un local de rangement indépendant est également prévu .

Echéancier des travaux :

- dépôt du permis au plus tard fin août
- consultation des entreprises : octobre
- début des travaux : décembre
- réception : avril 2002 .

Mme le Maire explique au Conseil que les travaux sont retardés pour deux raisons principales : - la réponse négative du Conseil Général à notre demande de subvention en 2001 : un nouvel examen de cette demande doit être fait en 2002 .

- la législation sur les marchés publics est modifiée à partir de septembre 2001 : nous pourrons ainsi travailler dans le cadre de la procédure des marchés négociés, procédure moins longue et coûteuse que celle des appels d'offre (frais de publication moins élevés et délais réduits) .

Le Conseil est invité à se prononcer sur les devis des bureaux d'études proposés pour les missions de contrôle ainsi que sur le montant de la rémunération de l'architecte :

- après consultation de trois devis, le Conseil retient le moins disant, celui du Bureau Véritas : montant de la mission : 15 000.00 F
- après débat, le Conseil accepte la rémunération de l'architecte à hauteur de 9.5% du montant HT des travaux .

• *SIVOM de la Vallée de l'Ousse : ramassage des encombrants*

Dans le cadre d'une réflexion visant à réduire les coûts de traitement des encombrants au niveau des déchetteries d'Espoey et Pontacq, le Sivom propose aux communes adhérentes de faire appel à la communauté « Emmaus » pour le ramassage de ce type de déchets .

A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition .

Une tournée sera organisée une fois par trimestre, le premier mardi . Les personnes intéressées devront s'inscrire à la Mairie, la liste sera remise à « Emmaus » qui se rendra au domicile des particuliers .

• *Transport scolaire*

Le Maire donne lecture au Conseil du courrier du Conseil Général nous informant que compte tenu des modifications apportées au circuit de ramassage scolaire, l'arrêt supplémentaire demandé Côte de la Fontaine est refusé .

Cette décision est motivée par un changement du circuit : le transporteur l'Etoile commencerait désormais le ramassage des enfants à Nousty . Cette modification résulte de la mise en œuvre du PTU (plan de transport urbain) dans le périmètre de l'agglomération paloise . La STAP effectuera ainsi le transport scolaire des collégiens jusqu'à Ousse .

Pour Artigueloutan et Nousty, qui comptent une soixantaine d'enfants scolarisés à Bizanos, les conditions du transport restent incertaines : un seul car sera insuffisant, deux cars affectés à ce circuit paraissent trop coûteux .

Le Maire informe le Conseil qu'elle a saisi de ce problème la conseillère Générale, Françoise Taupiac et le Président de la communauté d'agglomération Paloise, André Labarrère . Une solution satisfaisante devrait être trouvée rapidement .

• *Compte rendu de la réunion du CCAS*

- **Compte rendu de la réunion du CCAS du 26/6 par Dominique Thieffaine**

Présents : Mme le Maire, Dominique Thieffaine, , Marie-France Bonnefoy, Jeanine Courrèges, Claudine Capdevielle, Marie Madeleine Lageyre, Marie Thérèse Junqua

Excusés : Georges Poublan, Françoise Barbedette

- **le point est fait sur les dossiers instruits à la Mairie :** Allocation adulte handicapée, Prestation spécifique dépendance, aide ménagère, placements en foyers .
- **PERSONNES AGEES :** discussion sur le « maquis » que représente pour les usagers, l'ensemble des prestations sociales . Il est recommandé qu'une meilleure information soit faite par l'intermédiaire du bulletin municipal et aussi par l'intervention de personnes compétentes.
- Dans l'immédiat une information sur les services proposés par l'ADMR sera publiée .
- De même pour les aides au logement par le PACT du Béarn (voir en fin de bulletin)
- **Des pistes à étudier :**
 - passage à l'EURO : organiser des séances d'informations
 - essayer à nouveau de réunir les personnes âgées qui le souhaitent : rencontres à thème, loisirs ...
 - services à développer : les soins à domicile ; les livraisons à domicile

- **Chômeurs :**
- Les jeunes : travailler en concertation avec la PAIO .Dominique Thieffaine et Michèle Allais rencontreront l'animatrice de la PAIO, le 23 juillet .
- Les chômeurs plus âgés : Dominique Thieffaine, chargée d'insertion propose un accompagnement spécifique, **un véritable coup de pouce pour l'EMPLOI :**

**Vous êtes demandeur d'emploi, vous allez peut être perdre votre emploi, vous souhaitez obtenir des informations sur le PARE (plan de retour à l'emploi)
Sur le PAP (plan d'aide personnalisé),
Vous avez besoin de conseils pour la rédaction d'un CV,
D'une aide pour préciser votre projet professionnel :**

Dominique Thieffaine se rendra disponible sur demande. Pour prendre contact, téléphonez à la Mairie .

• *Intercommunalité*

Les réunions de concertation entre les maires des 14 communes concernées – depuis 5 ans maintenant - par le projet d'élargissement du SIVOM de la Vallée de l'Ousse en communauté de communes, ont repris dès le mois d'avril 2001 .

La dernière rencontre, qui se tenait à Artigueloutan le 22 juin, a permis de déterminer un faisceau de compétences obligatoires et optionnelles qui pourraient structurer ce projet .

Mais l'attitude très négative du Maire de Pontacq, à chaque réunion, ne laisse pas présager une issue rapide .

Dans ces conditions, les autres maires sont conduits à envisager des solutions alternatives :

- Constitution d'une communauté de communes sans Pontacq, mais aussi sans Ger et Labatmale en vertu du principe de continuité géographique
- Constitution d'une communauté sans Pontacq mais avec Ger et Labatmale : cette possibilité est suspendue à la volonté des pouvoirs publics
- Eclatement du Sivom et rattachement des communes à d'autres groupements déjà constitués .

En fonction de la réponse du Préfet et de ses conséquences, une réflexion aura lieu au sein du Conseil Municipal d'Artigueloutan afin d'étudier la meilleure solution pour notre commune .

La séance est levée à 0h30 .

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 30 et 31 août 2001

Présents : Michèle LABAN-WINOGRAD, Jeanine COURREGES, Gilbert CAPDEVIELLE, Alain GUILHEMJOUAN, Hubert LASSEGUES, Bertrand LOUBET, Alain PERSONNE, Georges POUBLAN, Jean-Claude PRADOUX, Dominique THIEFFAINE, Christian LANNE-PETIT, Marie France BONNEFOY, Francis LACLAU
Absentes : Michèle ALLAIS, a donné pouvoir de voter à Georges Poublan
 Monique CLAMENT, a donné pouvoir de voter à Jeanine Courrèges

La séance est ouverte à 20h30 .

Secrétaire de séance : Hubert Lassègues

Mme le Maire souhaite une bonne rentrée à tous les conseillers présents . Bien que les vacances ne soient pas terminées pour tous, elle explique que le Conseil doit se réunir impérativement pour satisfaire aux exigences de la loi sur la désignation des délégués des Conseils Municipaux chargés d'élire à leur tour les sénateurs . L'élection des représentants d'Artigueloutan aura donc lieu à l'issue de cette réunion, le vendredi 31 août à 0h15 .

• **Ecole – Cantine**

1) **Travaux à l'école** : pour la rentrée, des travaux et des achats ont été réalisés durant l'été :

- démolition du préfabriqué
- nettoyage et peinture du préau, peinture des boiseries du logement de fonction,
- remplacement des vitres cassées sur la porte d'entrée et dans la classe de CP
- achat de mobilier et de matériel pour la classe maternelle pour un montant de 5.885.00 F .
- achat de logiciels pour équiper les deux ordinateurs de la classe CM1, CM2
- mise à disposition de 5 ordinateurs par le Centre de Loisirs : toutes les classes disposeront ainsi cette année de deux postes équipés .

2) **Organisation de la cantine** :

Emploi : le Maire informe le Conseil de la décision de Mme Fourcade de démissionner de son poste d'agent d'entretien de la cantine à compter du 31 août 2001. Dans un premier temps, la démission de Mme Fourcade a été refusée et le Maire lui a proposé une organisation différente de son temps de travail . Cet aménagement étant refusé par Mme Fourcade, la cessation des fonctions sera entérinée par arrêté municipal . Mme le Maire indique au Conseil qu'une remplaçante susceptible

d'occuper ce poste dès la rentrée a pu être trouvée : il s'agit de Melle Carole Durancet (domiciliée Clos Mounyoye), 22 ans et inscrite à L'ANPE depuis peu .
Melle Durancet a déjà effectué deux remplacements à l'école l'année dernière .

Dans un premier temps, le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi à temps partiel d'une durée hebdomadaire de 20 heures de septembre à janvier ; cet emploi pourra être par la suite pérennisé sous réserve de l'obtention du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) afin que l'employée puisse animer les garderies et travailler au centre de Loisirs .

L'opportunité de conclure un contrat emploi-jeune sera étudiée en collaboration avec le Centre de Loisirs .

Dans l'immédiat, deux journées de formation concernant l'hygiène dans le service des repas et l'utilisation des produits ménagers dans les cantines seront proposées à Mme Artigue et à Melle Durancet .

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à créer un emploi à temps partiel pour la période scolaire de septembre à janvier et approuve le principe de la création d'un emploi qualifié .

Prix des repas : compte tenu de l'augmentation du prix des repas par la société Sodexho, de 15.62 à 15.88 F, il est nécessaire de revoir le montant facturé aux parents. Après débat, le Conseil Municipal fixe le prix du repas à 16.07 F soit 2.45 euros.

Garderie : le coût de la garderie reste inchangé : 4,00 F soit 0.61 euros. La garderie du matin est facturée de 7h30 à 8h50; la garderie du soir, avec fourniture d'un goûter, est facturée à partir de 17 h .

Règlement intérieur : afin d'améliorer le fonctionnement de la cantine, notamment en ce qui concerne la discipline, des membres du Conseil d'école avaient proposé d'associer les enfants à son élaboration . Après concertation entre le Directeur et le Maire, ce projet sera mis en œuvre à la rentrée avec l'appui de toute l'équipe pédagogique .

3) **Projet de construction** : Alain Guilhemjouan propose au Conseil d'examiner trois devis pour la mission de contrôle SPS : sécurité, protection, santé .
Après débat, le Conseil désigne la société « Conseil Coordination Sécurité » (moins disant) pour un montant de 8 046.00 F .

• *Transport scolaire*

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du revirement de décision du Conseil général concernant la création d'un arrêt de bus supplémentaire en haut de la Côte de la Fontaine .
A compter de la rentrée scolaire, cet arrêt sera effectif ; cependant le circuit définitif est suspendu à l'attribution possible d'un car supplémentaire compte tenu du nombre d'enfants recensés .

Dans l'attente de cette dernière mise au point, la construction de l'abribus est retardée . Nous remercions par avance les enfants et leurs parents de leur compréhension .

- ***Indemnité du percepteur***

Le Maire propose au Conseil de délibérer favorablement pour l'octroi de l'indemnité annuelle du percepteur Mr Cazenave, d'un montant de 2 215.53 F : à l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition .

- ***Travaux voirie***

Jean-Claude Pradoux informe le Conseil du résultat de l'appel d'offre concernant le programme voirie 2001 : l'offre la plus intéressante émanait de l'entreprise Lafitte pour un montant de 194 290.00 F . Les travaux devraient débuter la première semaine du mois de septembre ; le premier chantier entrepris sera celui de l'aménagement d'un chemin piétonnier le long du RD 215 jusqu'au stade afin de permettre la reprise des activités au stade dans de bonnes conditions de sécurité. L'installation d'un passage piéton éclairé est également prévu dans cet aménagement .

Jean-Claude Pradoux informe également le Conseil qu'un programme d'enfouissement des réseaux sera vraisemblablement entrepris au centre du village l'année prochaine .Une étude chiffrée est en cours d'élaboration .

- ***Plan de Prévention des risques d'inondations***

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations a été présenté en réunion publique à Artigueloutan le 25 juin dernier .

Le document complet portant règlement est ensuite parvenu à la Mairie le 31 juillet 2001 . Le Conseil Municipal dispose de deux mois pour émettre un avis avant la mise à l'enquête publique .

Toutes les communes traversées par l'Ousse sont concernées par le PPRI : pour l'instant, nous sommes la seule commune à disposer du règlement définitif . Le Maire souhaite attirer l'attention du Préfet sur cette situation et demander une vue d'ensemble de la Vallée de l'Ousse afin de s'assurer de la cohérence des prescriptions compte tenu du développement différent de ces communes .

En tout état de cause le règlement définitif du PPRI, qui détermine clairement des zones définitivement impropres à l'urbanisme, constitue bien évidemment une énorme contrainte pour notre commune .

Aussi, entre la prise en compte du risque, la conscience et la responsabilité des élus d'une part, et le nécessaire développement de notre commune d'autre part, il faudra trouver les moyens et les arguments pour modifier le règlement proposé dans le PPRI .

- ***Acquisition foncière : Rives de l'Ousse***

En juillet 2000, le Conseil Municipal avait étudié l'éventualité d'un aménagement des rives de l'Ousse, propriété de Mr et Mme Pédeutour, dans le cadre d'une mise à disposition ou d'un

bail à court terme . Les travaux avaient été chiffrés approximativement mais avaient paru tout de même trop importants pour engager la commune sans plus de garantie de durée .

En conséquence, il n'avait pas été donné de suite à ce projet .

Aujourd'hui, Mr et Mme Pédeutour sont prêts à envisager une vente de ces rives de l'Ousse .

En conséquence, le Maire propose au Conseil d'étudier l'achat de ce terrain dans l'objectif de créer un lieu de promenade, aire de pique-nique, circuit de pêche pour les enfants ... les idées ne manquent pas !

Une commission chargée d'élaborer un projet construit est désignée, elle comprend, outre le Maire : Monique Clament, Alain Guilhemjouan, Francis Laclau, Georges Pouban, Christian Lanne -Petit .

• *Plantations de haies*

Un programme supplémentaire de plantations de haies paysagères pourraient être entrepris sur notre commune . Les propriétaires intéressés doivent s'inscrire à la Mairie avant le 30 septembre .

La séance est levée à 23h50 .

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31 AOÛT 2001

Election des délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales du 23 septembre 2001

La séance est ouverte à 0h15 . Secrétaire de séance : Hubert Lassègues

Les conseillers qui disposent d'un pouvoir de voter délivré par les absentes ne peuvent pas cependant voter à leur place dans le cadre de l'élection des représentants du Conseil Municipal. Francis Laclau est excusé pour cette séance .

Le nombre des électeurs est donc de 12, la majorité nécessaire pour être élu « grand électeur » est de 7 .

Le Conseil Municipal d' Artigueloutan doit désigner trois titulaires et trois suppléants .

A l'issue du scrutin , les représentants élus à l'unanimité sont :

- **Titulaires** : Michèle Laban- Winograd, Maire
Georges Pouban, 1^{er} Adjoint
Hubert Lassègues, conseiller municipal

- Suppléants** : Dominique Thieffaine, conseillère municipale
Jeanine Courrèges, conseillère Municipale
Alain Guilhemjouan, 4^{ème} Adjoint

La séance est levée à 0h55 .



ADMR Vallée de l'Ousse

Aide à Domicile en Milieu Rural

Cette fédération par ses annexes, liens de proximité, s'adresse à tous les publics qui, à un moment de leur vie, nécessitent dans leurs tâches quotidiennes, une aide extérieure :

AIDE AUX FAMILLES
AIDE AUX PERSONNES AGEES
AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES
AIDE AUX PERSONNES FRAGILISEES

Cette aide se traduit par différents services :

☞ AIDE MENAGERE

Il s'agit d'une aide à domicile pour les actes essentiels de la vie courante (ménage, courses, habillement, repassage....)

L'ADMR est EMPLOYEUR. Une partie du FINANCEMENT peut être pris en charge par les Caisses de Retraite, l'Aide Sociale, etc....

☞ PORTAGE DES REPAS

Un véhicule équipé apporte les repas à domicile une fois par jour.
Pour ce service, il n'y a ni exonération ni déduction fiscale

☞ DOMICILE SERVICE

Ce service emploie des personnes "en recherche d'emploi" pour des travaux ponctuels comme le jardinage.

L'ADMR est EMPLOYEUR. Il donne droit à une réduction d'impôts (50% des sommes versées jusqu'à un maximum de 45 000 francs)

☞ SERVICE MANDATAIRE

L'ADMR est mandatée par le PARTICULIER EMPLOYEUR pour apporter son concours pour les démarches liées à l'emploi d'un salarié et à la proposition de personnel.

Régine LOU POUYOU tient une permanence 3 fois par semaine à la Mairie de Soumoulou ☎ 05.59.04.69.83

LUNDI	➔	9 heures à 12 heures
MARDI	➔	9 heures à 17 heures
VENDREDI	➔	13 heures à 17 heures

Elle se tient à votre disposition pour vous renseigner plus précisément et monter les différents dossiers.

Vous pouvez également vous adresser à la mairie (Jeanine COURREGES est déléguée à l'ADMR pour la mairie d'Artigueloutan) pour vous, vos proches ou signaler les personnes susceptibles d'en bénéficier.

COURS DE DESSIN-PEINTURE AQUARELLE

à ARTIGUELOUTAN

LE FOYER RURAL VOUS PROPOSE

Cours de dessin et peinture:

ENFANTS:

— DÈS 5 ANS

• MARDI 17H À 18H

• OU MERCREDI 17H30 À 18H30

MOYENS:

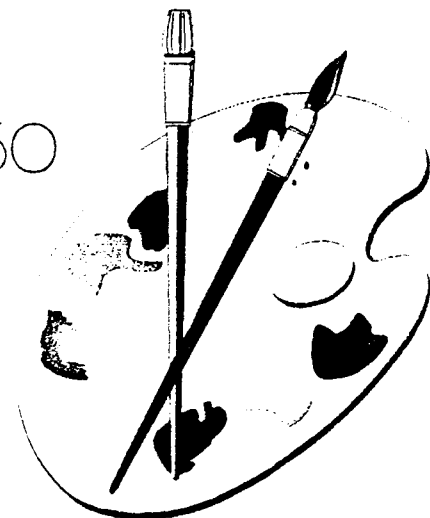
— PLUS DE 11 ANS

• VENDREDI 18H À 19H

ADOLESCENTS

& ADULTES:

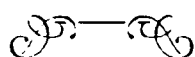
— MARDI 19H À 21H



Cours d'aquarelle pour adultes débutants:

• MERCREDI 18H30 À 20H30

• VENDREDI 14H À 16H



Pour tout renseignement ou inscription:

Me Allais

☎ 05.59.81.84.05



Section INFORMATIQUE D'ARTIGUELOUTAN

Hébergée dans la Salle du Conseil de la Mairie depuis le 18 juin 2001 ou elle a atteint son allure de croisière après quelques semaines d'activité.

Prébiscité par les participants de l'été. Merci à tous (tes)....

Cette jeune section vous accueillera pour des initiations de bases qui vous préparerons aux initiations plus spécifiques que sont le TABLEUR, TRAITEMENT de TEXTE, PUBLICATION, INTERNET, etc....

Conditions d'initiation ; 10 Micros, un micro par personne pour une pratique individuelle du suivi de l'atelier.



REPRISE le 8 Octobre de 18 h à 20 h

Au programme de cette soirée :

- Présentations de la SECTION INFORMATIQUE.
- Inscription.
- Règlement de la Section.
- Programmes complets des ATELIERS.
- Questions diverses et variées. (les enfants, les jours, les heures, les tarifs etc.).
- Vous désirez devenir Joyeux Organisateur déclarez vous, nous vous accueillerons avec plaisir. (préparations, mise en confiance, participation aux modules d'initiation, Atelier en solo, tout vous sera accessible, oui oui !!!!!).

Descriptifs des Ateliers

**Atelier 1 Faisons connaissance
Prise de contact avec un Ordinateur
Découverte du Clavier**

**Atelier 2 Découverte de la Souris
Présentation de Windows, Entrer et Quitter, Fenêtre,
Lancer un programme.**

**Atelier 3 WordPad, manipulations de base, Tabulations,
Ponctuation.**

**Atelier 4 Mise en forme, Le copier-coller, Enregistrement,
Caractères spéciaux.**

**Atelier 5 Explorateur Windows, manipulations sur les fichiers,
Poste de travail.**

Atelier 6 La recherche, La disquette, gestion de fichiers, L'Aide.

Atelier 7 La configuration, Les imprimantes, La prévention.

**Atelier 8 Calculatrice, Caractères spéciaux, contrôle du son,
PaintBrush.**

Atelier 9 Tous le reste, et les révisions qui s'imposent.

ATTENTION !!!! NOUVEAU !!!!!

Atelier 10 INTERNET

Atelier 11 Traitement de TEXTE

Atelier 12 Feuille de CALCUL ou TABLEUR

**plusieurs modules composent ces 3 ATELIERS
il vous seront communiqués le 8 Octobre 2001.**

ARTIGUELOUTAN

Samedi 6 octobre

La compagnie

"En Aban !"

présente :



Gastons,
Sorcières
et Gascons

LE SPECTACLE EST ORGANISE PAR L'ASSOCIATION LOISIRS JEUNESSE
ET LA COMMISSION VIE LOCALE



Savez-vous pourquoi Gaston III se situe après Gaston VII ?
Connaissez-vous Gaston IV le croisé ?
Croyez-vous aux bonnes et aux mauvaises sorcières et pensez-vous que
la bonne doive être brûlée au même titre que la mauvaise ?

Toutes ces questions, toutes ces réponses sont dans
« Gastons, sorcières et Gascons »

Dans le Moyen Age aquitain du 11^{ème} au 14^{ème} siècle, 3 Gastons, (Gaston II, Gaston IV et Gaston VII) sont tirés tour à tour vers le bien et le mal par une sorcière bénéfique puis par une sorcière maléfique .

Gaston le croisé, Gaston Moncade, Gaston Phoebus rétabliront -ils la chronologie des Gastons ?

Une comédie historique, drôle et vive, une petite histoire de la grande histoire, de la grande histoire du Béarn, un son et lumière sur scène présenté à la manière d'une pièce de théâtre .

Jongleurs, danses anciennes, combats, chants, percussions et costumes chatoyants apportent brutalité et folie à cette épopée médiévale .

**GASTONS, SORCIERES et GASCONS : un spectacle proposé
par l'association « EN ABAN »**

LE SAMEDI 6 OCTOBRE 20H30 à

ARTIGUELOUTAN .

Le spectacle sera suivi de démonstrations et d'initiations à
La jonglerie, aux assiettes chinoises,
Aux danses anciennes et aux percussions .

Le prix d'entrée de cette soirée sera de :

Adultes : 40 F

Enfants de 7 à 13 ans : 25 F

Groupe de 10 personnes : 30 F la place

Gratuité pour les enfants de moins de 7 ans .

Réservations et vente des billets à la Mairie à partir du 24/09 .



FOOTBALL CLUB DE LA VALLEE DE L'OUSSE

**POUR LA TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, NOUS ORGANISONS LE
DIMANCHE 7 OCTOBRE 2001 NOTRE TOURNOI DE JEUNES. CATÉGORIES
POUSSINS ET BENJAMINS . CE TOURNOI RÉUNIS 24 ÉQUIPES SOIT PRÈS DE
250 JOUEURS ISSUS DE CLUBS VOISINS AINSI QUE DE CLUBS DES LIGUES
D'AQUITAINE ET DE MIDI-PYRÉNÉES.**

**CE TOURNOI EST UN ÉVÉNEMENT IMPORTANT PROGRAMMÉ EN DÉBUT
DE SAISON POUR PERMETTRE AUX ÉDUCATEURS DE PEUFINER LA MISE
EN PLACE DES ÉQUIPES. IL SE DÉROULERA SUR LE TERRAIN MUNICIPAL
D'ARTIGUELOUTAN A PARTIR DE 9 HEURES. UN SERVICE DE BUVETTE ET DE
RESTAURATION FONCTIONNERA TOUTE LA JOURNÉE.**

**PARENT, ENFANT, AMI, AMATEUR DE FOOTBALL, VOUS ETES TOUS
CONVIES À CETTE MANIFESTATION. LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA
RÉSERVÉ.**

CENTRE AERE

Le Centre aéré a fermé ses portes à Artigueloutan le 17 août .

Pour le début de l'année scolaire, les activités du centre se déroulent à NOUSTY .

L'ouverture à Artigueloutan sera reconduite après les travaux de construction à l'école .

La municipalité tient à remercier l'association qui a laissé une grande partie de son matériel à la disposition de l'école : ordinateurs, jeux, réfrigérateur, mobilier .



Un spectacle pour clôturer le mois de juillet à Artigueloutan .

Informations diverses

Inscriptions liste électorale :
les nouveaux habitants et les
jeunes (nés avant le
28/02/1984) peuvent s'ins-
crire sur la liste électorale
jusqu'au
29 décembre 2001 .

*A compter du 29 septembre,
la Mairie sera ouverte de
10 h à 12 h tous les samedis .*

ASSOCIATIONS : Reprise des activités

TENNIS CLUB

L'assemblée générale se tiendra le
Vendredi 19 octobre à 21 h
Salle « Petite Ourse »

Les cours reprendront le mercredi 19 sep-
tembre : inscriptions sur place .

Deux permanences pour le renouvellement
des badges et le règlement des cotisations
auront lieu au stade :

-le samedi 3 novembre de 10h à 12h

le samedi 10 novembre de 10 h à 12 h .

FOYER RURAL

Gymnastique : les cours reprendront le
lundi 17 septembre à 18h30 .

Inscriptions au 05 59 04 68 34

Peinture : voir feuille jointe

Bibliothèque : ouverture le lundi de 18h à
19h et le mercredi de 9h à 10h .

FETE DE LA MUSIQUE

La commission Vie locale remercie tous les musiciens et chanteurs qui ont animé et participé à la réussite de cette 7ème Fête de la Musique au grand plaisir d'un public chaleureux qui les a soutenu par ses applaudissements .

Merci au groupe OYAYOLT, au charmant duo MAX IS BACK, aux ROCKEURS BEARNAIS, aux BECHIGUES et aux différentes associations locales,

Sans oublier la TUNA DEL DISTRITO qui a chauffé la salle dès la première partie de la soirée .
Le produit de la buvette a permis de payer en grande partie la prestation de la Tuna (1.500 F), seule dépense dans l'organisation de cette soirée .



SPORT AUTOMOBILE : Chaudes journées ce dimanche 8 juillet sur les routes de Beuste, Lucgarrier, Bédeille et Villenave près-Béarn où l'écurie Pyrénées Auto-Sport avait organisé son 4ème rallye automobile . Une épreuve qui comptait pour la coupe de France des rallyes .

Les spectateurs ont pu admirer une cinquantaine de bolides lancés sur des routes très sinueuses et les prouesses des pilotes . Félicitations au vainqueur, Marcel Roux et un grand coup de chapeau à nos locaux, Francis LACLAU associé au co-pilote Olivier BASTANES qui ont gardé longtemps la 5ème place, avant d'abandonner pour moteur cassé .

Olivier Bastanès aura vite trouvé du réconfort dans le très bon déroulement de cette épreuve, car il est le nouveau président de l'écurie et il signe là, l'organisation de son 1er rallye .



Francis Laclau et Olivier Bastanès dans leur bolide .